

masi



Bourse
de Casablanca

◇ Description

Le **masi.** est un indice exhaustif qui intègre toutes les actions cotées à la Bourse de Casablanca et permet de mesurer l'évolution globale du marché.

Il a été conçu pour refléter d'une façon représentative et instantanée le sens et la tendance du marché dans sa globalité et servir ainsi de benchmark large pour les investisseurs.

◇ Principaux objectifs

- Refléter l'évolution des cours de toutes les sociétés cotées sur la Bourse de Casablanca.
- Servir de baromètre au marché actions auprès des investisseurs locaux et internationaux.
- Servir d'indice de référence aux OPCVM.

Code/Ticker	masi.
Libellé de l'indice	masi.
Type d'indice	Indice de prix
Pondération	Capitalisation flottante
Composition	Indice regroupant toutes les actions t cotées sur la Bourse de Casablanca
Plafonnement	20%
Fréquence de calcul et de diffusion	Temps réel à chaque transaction
Valeur de base	1 000
Devise	MAD
Date de référence	31/12/1991

◇ Statistiques descriptives*

Indice	Capitalisation (M MAD)		Poids des Constituants (M MAD)				Poids des Constituants (%)	
	Globale	Flottante	Moyenne	Médiane	Plus large	Plus petit	Plus large	Plus petit
masi.	559 555	141 182	1 908	415	25 301	4	17,92 %	0,00%

◇ Tableau de performance*

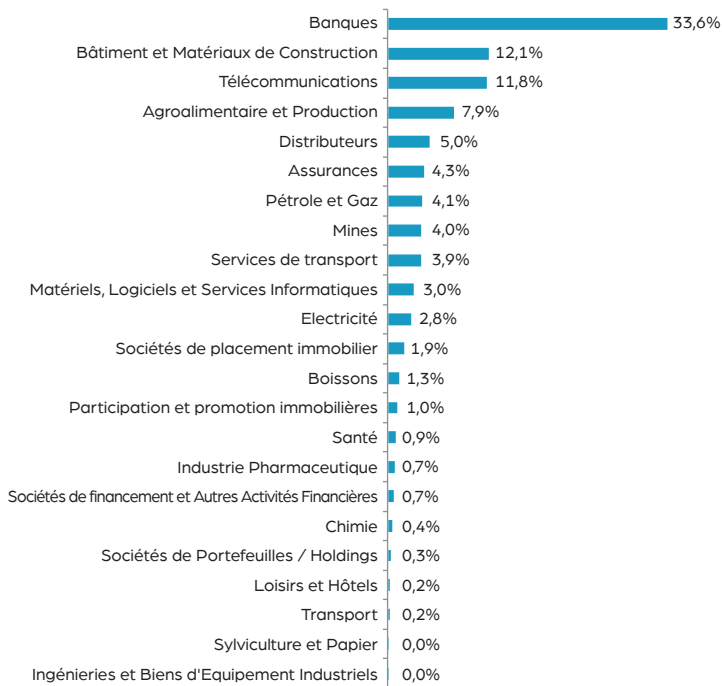
Indice	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
masi.	-7,7%	-19,8%	-11,9%	-13,47%

* Données du 31/12/2022 à la clôture

Poids des constituants en montant et en % est calculé sur la base de la capitalisation flottante

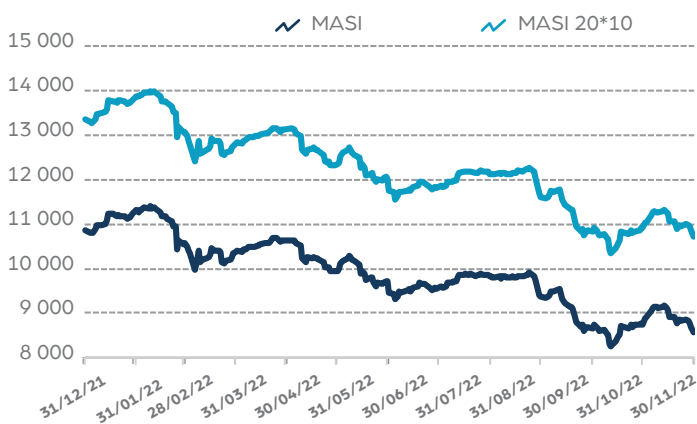
◇ Secteurs d'activité représentés*

Secteurs représentés /Capi indice



◇ Evolution quotidienne de l'Indice

Evolution quotidienne masi. & masi.20



* Données au 31/12/2022 à la clôture

◇ Composition

Le **masi.** flottant est un indice exhaustif qui intègre toutes les actions cotées à la Bourse de Casablanca. Il permet de mesurer la performance globale du marché, c'est à dire l'évolution quotidienne de la capitalisation boursière flottante due aux variations de cours. Pour éviter la surpondération d'une valeur et assurer une bonne représentativité de l'échantillon, la Bourse applique un facteur de plafonnement. Ceci limite le poids maximal de toute valeur à 20% de l'indice.

◇ Gouvernance

Le comité scientifique des indices est une instance indépendante composée de représentants de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM), Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), l'Association Marocaine des Actuaires (AMA) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB), la Bourse de Casablanca et des membres experts indépendants experts en finance et statistiques.

◇ Règles de gestion

Pour de plus amples détails sur les règles de gestion de l'indice en cas de révision du flottant ou d'opérations sur titres (admission, retrait, augmentation de capital avec ou sans droits préférentiels de souscription, scissions, fusions-absorptions, division/regroupement du capital, etc.), merci de vous référer au doc disponible [ici](#).

masi.20

◇ Description

Le **masi.20** est l'indice compact créé et lancé par la Bourse de Casablanca afin de répondre aux besoins des intervenants de marché et du grand public.

Il a été conçu pour refléter la performance des 20 entreprises les plus liquides cotées à la Bourse de Casablanca et servir ainsi de nouveau benchmark pour la place Casablancaise.

De par son design, le **masi.20**, indice de prix pondéré par la capitalisation boursière flottante, arrive à capter 72% de la capitalisation de la cote et plus de 83% du volume transactionnel global sur le marché central.

◇ Principaux objectifs

- Servir de benchmark au marché actions auprès des investisseurs locaux et internationaux.
- Servir de sous-jacent aux produits dérivés en lancement, notamment les contrats à terme (Future sur le **masi.20**) et options.
- Servir d'indice de référence aux OPCVM et fonds indiciels cotés (ETF ou Exchange Traded Funds) facile à répliquer.
- Refléter la physionomie de la Bourse de Casablanca à travers l'utilisation de la capitalisation flottante et le volume.

Code/Ticker	MSI20
Libellé de l'indice	masi.20
Type d'indice	Indice de prix
Pondération	Capitalisation flottante
Composition	Les 20 valeurs les plus liquides
Révision de la composition	Une fois par an
Plafonnement	20%, 15% et 10%
Fréquence de calcul et de diffusion	Temps réel à chaque transaction
Valeur de base	1 000
Devise	MAD
Date de référence	31/12/2019

◇ Statistiques descriptives*

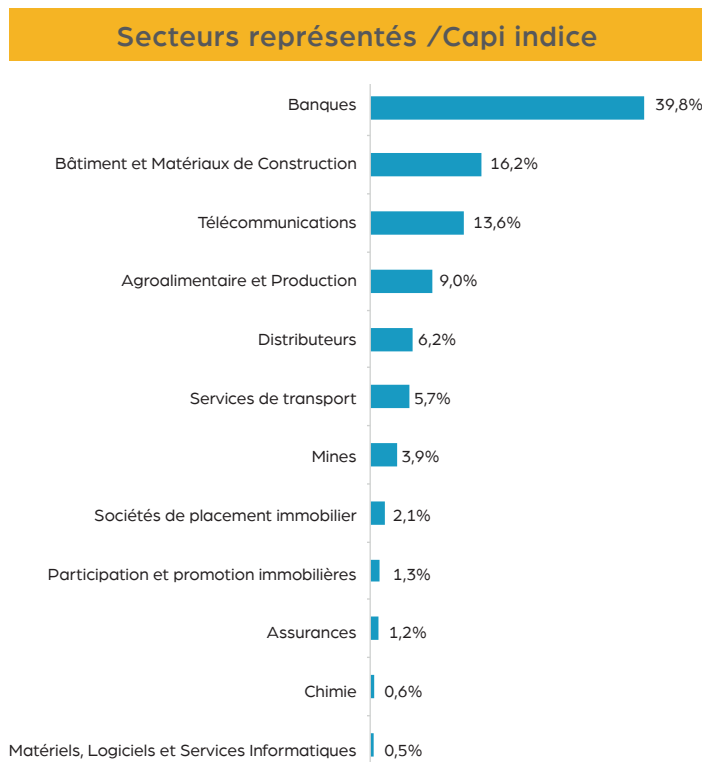
Indice	Capitalisation (M MAD)		Poids des Constituants (M MAD)				Poids des Constituants (%)	
	Globale	Flottante	Moyenne	Médiane	Plus large	Plus petit	Plus large	Plus petit
masi.20	404 584	97 816	4 891	2 918	19 659	402	20%	0,4%

◇ Tableau de performance*

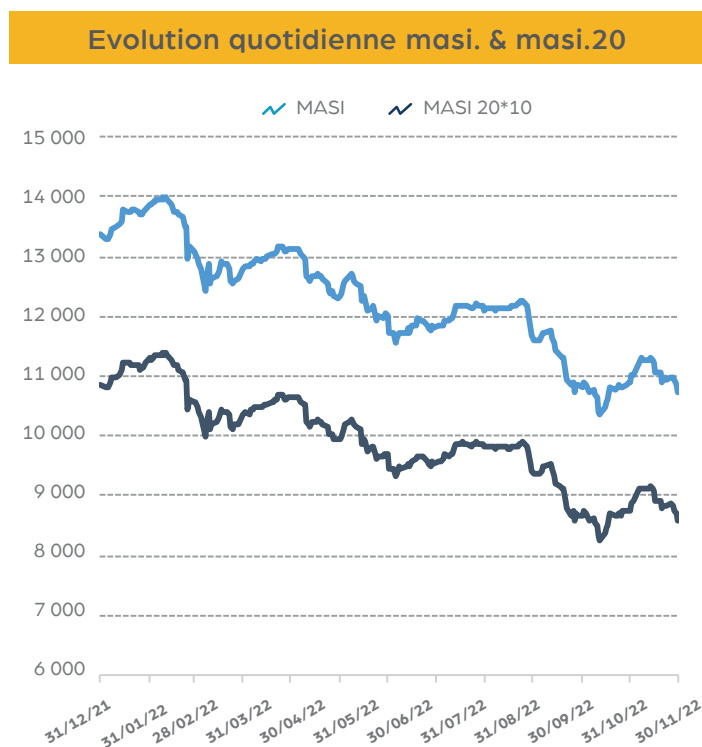
Indice	3 mois	1 an	3 ans
masi.20	-8,5%	-21%	-14,3%

* Données du 31/12/2022 à la clôture

◇ Secteurs d'activité représentés*



◇ Evolution quotidienne de l'Indice vs le masi.



* Données du 31/12/2021 à la clôture

◇ Méthodologie

Après consultation des professionnels du marché, le comité scientifique des indices s'est inspiré des meilleures pratiques internationales tout en tenant compte des spécificités du marché marocain pour adopter la méthodologie suivante :

A partir d'un univers initial des 40 plus grandes capitalisations flottantes, parmi toutes les valeurs cotées, nous retenons les valeurs les plus liquides. Cette sélection se fait en retenant deux critères de liquidité, notamment le volume sur le marché central et la fréquence de cotation.

La liquidité de l'univers est analysée en prenant en compte la somme des deux indicateurs de liquidité, qui sont centrés-réduits afin d'homogénéiser les données et établir un classement. Sur cette base, nous retenons les 20 instruments ayant les scores les plus élevés.

Enfin, prenant en compte les règles prudentielles régissant l'activité des OPCVM, la pondération maximale d'un titre est plafonnée à 20% si le titre représente 15% ou plus du masi. 15% si le titre représente 10% ou plus du masi. et 10% en règle générale.

◇ Gouvernance

Le comité scientifique des indices est une instance indépendante composée de représentants de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM), Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), l'Association Marocaine des Actuaires (AMA) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB), la Bourse de Casablanca et des membres experts indépendants experts en finance et statistiques.

◇ Règles de gestion

Pour de plus amples détails sur les règles de gestion de l'indice en cas d'opérations sur titres (admission, retrait, augmentation de capital avec ou sans droits préférentiels de souscription, scissions, fusions-absorptions, division/regroupement du capital, etc.), merci de vous référer au doc disponible [ici](#).

◇ Description

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est un style de gestion qui prend une importance grandissante et vise à intégrer aux critères financiers classiques de sélection, des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

Dans ce sens, la Bourse de Casablanca a créé l'indice **masi.esg** qui est l'indice des entreprises qui recueillent la meilleure notation ESG, tel que publiée par Moody's ESG Solutions, un partenaire indépendant de la Bourse de Casablanca qui est le premier expert européen de la performance responsable.

◇ Principaux objectifs

- Soutenir et mettre en valeur les entreprises cotées sensibles aux problématiques ESG.
- Informer et accompagner les investisseurs intéressés par l'investissement socialement responsable.
- Concrétiser les engagements pris dans le cadre de la feuille de route du secteur financier pour la contribution au développement durable et à la lutte contre le changement climatique.

Code/Ticker	ESGI
Libellé de l'indice	masi.esg
Type d'indice	Indice de prix
Composition	Les 15 instruments avec la meilleure notation ESG
Révision de la composition	Une fois par an
Plafonnement	20%
Fréquence de calcul et de diffusion	Temps réel à chaque transaction
Valeur de base	1000
Devise	MAD
Date de référence	31/12/2017

◇ Statistiques descriptives*

Indice	Capitalisation (M MAD)		Poids des Constituants (M MAD)				Poids des Constituants (%)	
	Globale	Flottante	Moyenne	Médiane	Plus large	Plus petit	Plus large	Plus petit
masi.esg	316 868	23 335	2 593	3 293	4 656	168	19,95%	0,72%

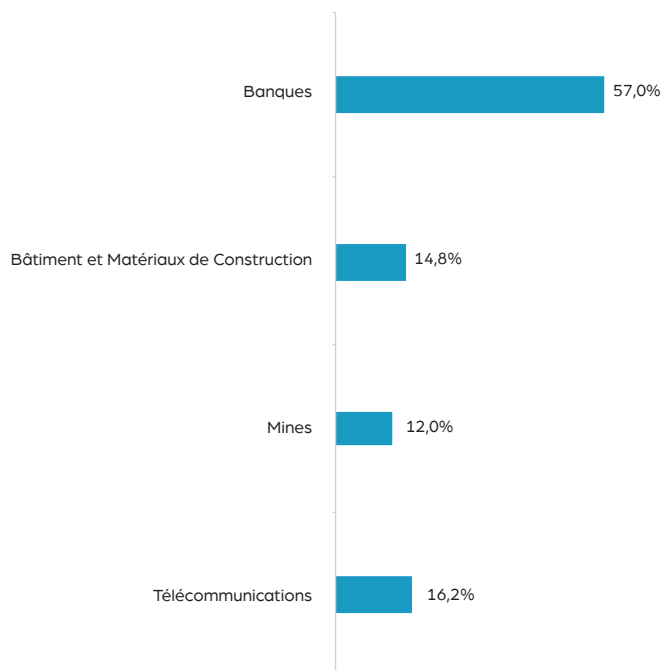
◇ Tableau de performance*

Indice	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
masi.esg	-7,01%	-19,34%	-15,53%	-19,5%

* Données du 31/12/2022 à la clôture

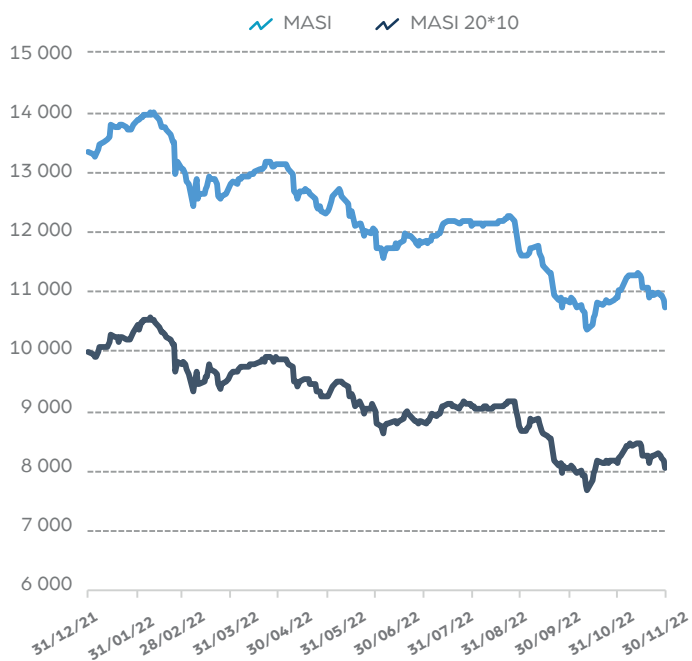
◇ Secteurs d'activité représentés*

Secteurs représentés /Capi indice



◇ Evolution quotidienne de l'Indice vs le masi.

Evolution quotidienne masi. & masi.esg



* Données du 31/12/2022 à la clôture

◇ Méthodologie

Après consultation des professionnels du marché, le comité scientifique des indices s'est inspiré des meilleures pratiques internationales tout en tenant compte des spécificités du marché marocain pour adopter la méthodologie suivante :

- L'indice **masi.esg** comprend les 15 valeurs qui ont obtenu les scores consolidés les plus élevés.
- Les instruments qui composent cet indice doivent être négociés en continu.
- Le poids des valeurs dans l'indice est déterminé à partir des scores ESG. Ainsi, plus une valeur a un score élevée plus elle représentera un poids important dans l'indice.
- Un niveau de plafonnement à 20%. Ce niveau favorise la diversification et limite l'impact des grandes capitalisations sur l'indice.

◇ Gouvernance

Le comité scientifique des indices est une instance indépendante composée de représentants de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM), Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), l'Association Marocaine des Actuaires (AMA) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB), la Bourse de Casablanca et des membres experts indépendants experts en finance et statistiques.

◇ Règles de gestion

Pour de plus amples détails sur les règles de gestion de l'indice en cas d'opérations sur titres (admission, retrait, augmentation de capital avec ou sans droits préférentiels de souscription, scissions, fusions-absorptions, division/regroupement du capital, etc.), merci de vous référer au doc disponible [ici](#).

masi.mid small cap

◇ Description

Les petites et moyennes entreprises offrent historiquement des rendements supérieurs par rapport aux grandes capitalisations.

L'indice **masi.mid small cap** est l'indice des petites et moyennes entreprises de la Bourse de Casablanca.

Il a été conçu pour refléter la performance des petites et moyennes entreprises cotées à la Bourse de Casablanca et servir ainsi de nouveau benchmark pour les investisseurs intéressés par un style de gestion tourné vers ce profil d'entreprises.

◇ Principaux objectifs

- Mettre en valeur les entreprises moyennes et renforcer la liquidité de ce segment.
- Proposer une référence aux investisseurs intéressés par les petites et moyennes entreprises.
- Accompagner le lancement du marché alternatif.

Code/Ticker	MASIMS
Libellé de l'indice	masi.mid small cap
Type d'indice	Indice de prix
Pondération	Capitalisation flottante
Composition	30 instruments des petites et moyennes capitalisations
Révision de la composition	Une fois par an
Plafonnement	10%
Fréquence de calcul et de diffusion	Temps réel à chaque transaction
Valeur de base	1000
Devise	MAD
Date de référence	31/12/2021

◇ Statistiques descriptives*

Indice	Capitalisation (M MAD)		Poids des Constituants (M MAD)				Poids des Constituants (%)	
	Globale	Flottante	Moyenne	Médiane	Plus large	Plus petit	Plus large	Plus petit
masi.mid small cap	59 226	17 498	583	415	1 750	94	10%	0,54%

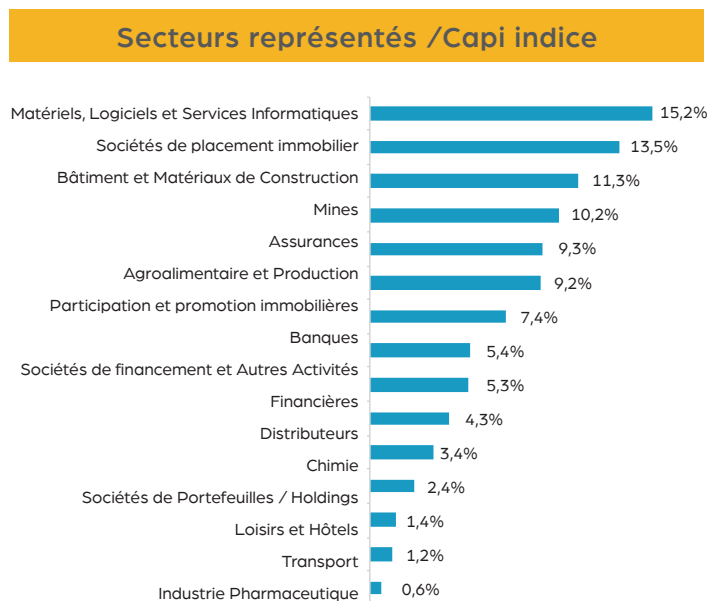
◇ Tableau de performance*

	3 mois	1 an
masi.mid small cap	-7,3%	-16,1%

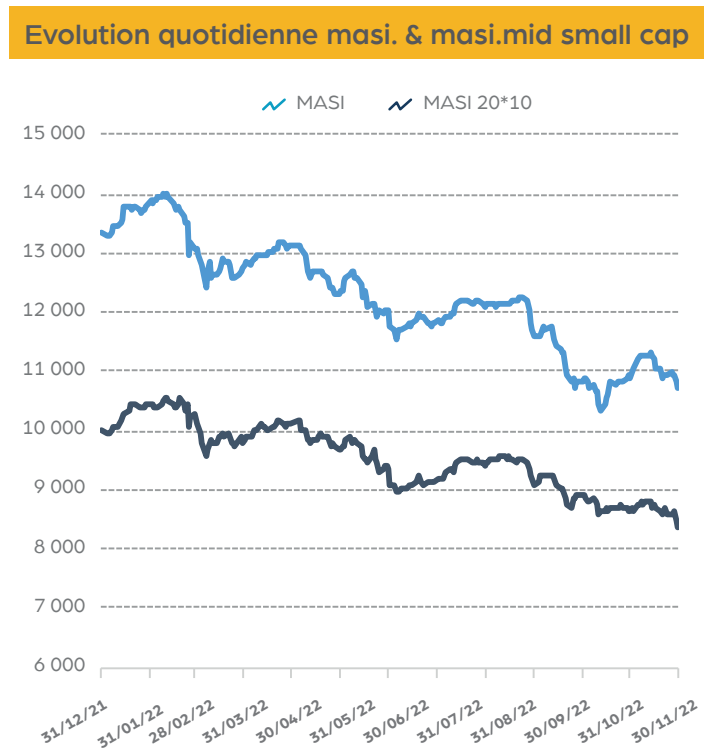
* Données du 31/12/2022 à la clôture

masi.mid small cap

◇ Secteurs d'activité représentés*



◇ Evolution quotidienne de l'Indice vs le masi.



* Données du 31/12/2022 à la clôture

◇ Composition

Après consultation des professionnels du marché, le comité scientifique des indices s'est inspiré des meilleures pratiques internationales tout en tenant compte des spécificités du marché marocain pour adopter la méthodologie suivante :

- Un filtre pour l'intégration des instruments appartenant à l'intervalle avec un seuil de 0.10% et un plafond de 1% de la capitalisation globale de la Bourse de Casablanca (Capitalisations entre 561 MMAD et 5,6 Mrd sur la base de la capitalisation à fin 2022).
- Une sélection des 30 premiers instruments liquides de l'univers correspondant à la taille ciblée.
- Plafonnement à 10%.

◇ Gouvernance

Le comité scientifique des indices est une instance indépendante composée de représentants de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM), Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), l'Association Marocaine des Actuaires (AMA) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB), la Bourse de Casablanca et des membres experts indépendants experts en finance et statistiques.

◇ Règles de gestion

Pour de plus amples détails sur les règles de gestion de l'indice en cas d'opérations sur titres (admission, retrait, augmentation de capital avec ou sans droits préférentiels de souscription, scissions, fusions-absorptions, division/regroupement du capital, etc.), merci de vous référer au doc disponible [ici](#).

masi.

devises

◇ Description

Les indices **masi.EUR** et **masi.USD** sont des indices composés de toutes les valeurs cotées sur la Bourse de Casablanca et permet de mesurer la performance du marché en Euro et en Dollar américain.

Ces indices ont été conçus pour refléter d'une façon représentative et instantanée le sens et la tendance du marché dans sa globalité et servir ainsi de benchmark large pour les investisseurs internationaux.

◇ Principaux objectifs

- Refléter l'évolution des cours de toutes les sociétés cotées sur la Bourse de Casablanca en devises.
- Servir de benchmark au marché actions auprès des investisseurs internationaux.

Code/Ticker	MASIE pour masi.EUR et MASID pour masi.USD
Libellé de l'indice	masi.EUR et masi.USD
Type d'indice	Indice de prix
Pondération	Capitalisation flottante
Composition	Indice regroupant toutes les valeurs cotées sur la Bourse de Casablanca
Plafonnement	20%
Fréquence de calcul et de diffusion	A la clôture de la séance de bourse
Valeur de base	1 000
Devise	EUR et USD
Date de référence	31/12/1991

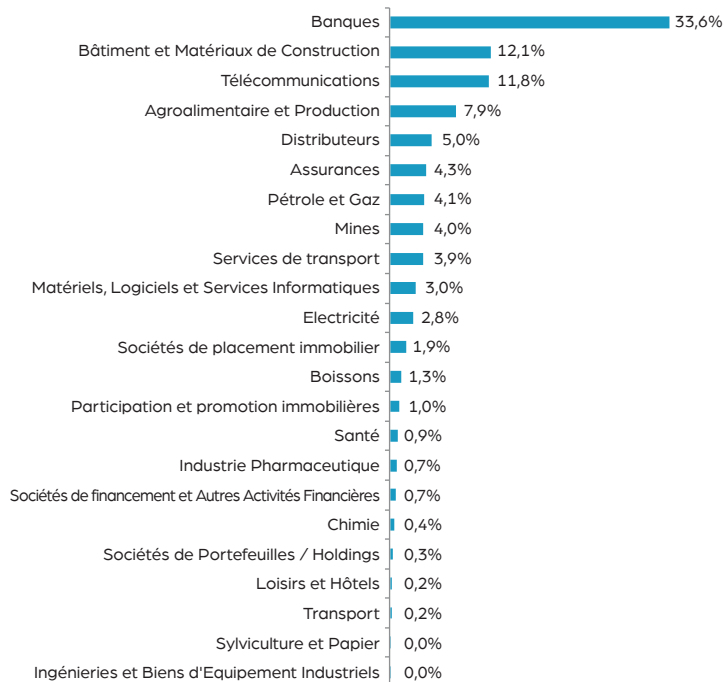
◇ Tableau de performance*

Indice	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
masi.EUR	-11,22%	-24,37%	-15,04%	-13,26 %
masi.USD	-2,84%	-28,71%	-19,13%	-22,71%

* Données du 31/12/2022 à la clôture

◇ Secteurs d'activité représentés*

Secteurs représentés /Capi indice



◇ Composition

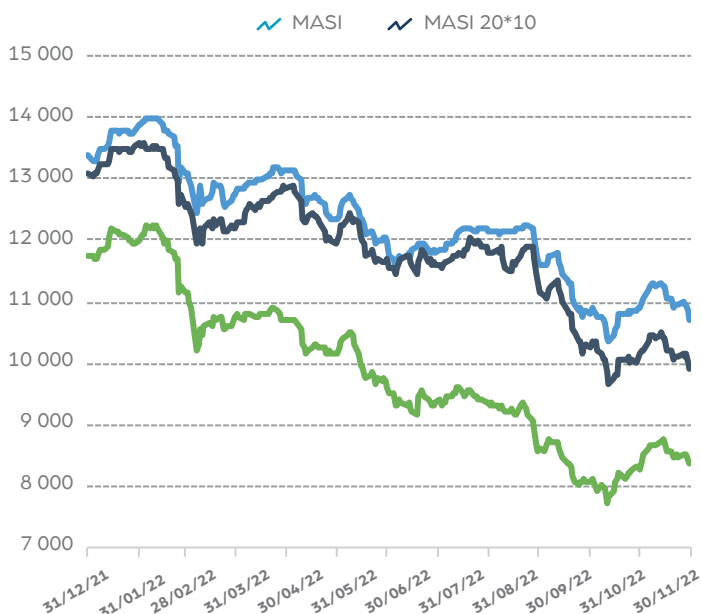
Le **masi.EUR** et **masi.USD** sont des indices sous-jacents de l'indice **masi.** et intègrent toutes les valeurs cotées à la Bourse de Casablanca. Il permet de mesurer la performance globale du marché en devises.

◇ Gouvernance

Le comité scientifique des indices est une instance indépendante composée de représentants de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM), Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), l'Association Marocaine des Actuaires (AMA) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB), la Bourse de Casablanca et des membres experts indépendants experts en finance et statistiques.

◇ Evolution quotidienne de l'Indice vs le masi.

Evolution quotidienne masi. masi.EUR & masi.USD



◇ Règles de gestion

Pour de plus amples détails sur les règles de gestion de l'indice en cas de révision du flottant ou d'opérations sur titres (admission, retrait, augmentation de capital avec ou sans droits préférentiels de souscription, scissions, fusions-absorptions, division/regroupement du capital, etc.), merci de vous référer au doc disponible [ici](#).

* Données du 31/12/2022 à la clôture

masi.

rentabilité

◇ Description

Les indices **masi.rentabilité brut** et **masi.rentabilité net** sont des indices sous-jacents de l'indice **masi**.

Ils ont été conçus pour mesurer la performance du marché dans sa globalité en prenant en compte les dividendes et servir ainsi de benchmark large pour les fonds de capitalisation, qui réinvestissent la totalité des dividendes perçus.

◇ Principaux objectifs

- Refléter l'évolution des cours de toutes les sociétés cotées sur la Bourse de Casablanca en prenant en compte les dividendes.
- Servir de benchmark au marché actions auprès des investisseurs nationaux et internationaux, particulièrement les fonds de capitalisation.

Code/Ticker	MASIR pour masi.rentabilité brut et pour MASIN pour masi.rentabilité net
Libellé de l'indice	masi.rentabilité brut et masi.rentabilité net
Type d'indice	Indice de rentabilité
Pondération	Capitalisation flottante
Composition	Indice regroupant toutes les valeurs cotées sur la Bourse de Casablanca
Plafonnement	20%
Fréquence de calcul et de diffusion	A la clôture de la séance de bourse
Valeur de base	1 000
Devise	MAD
Date de référence	31/12/1991

◇ Tableau de performance*

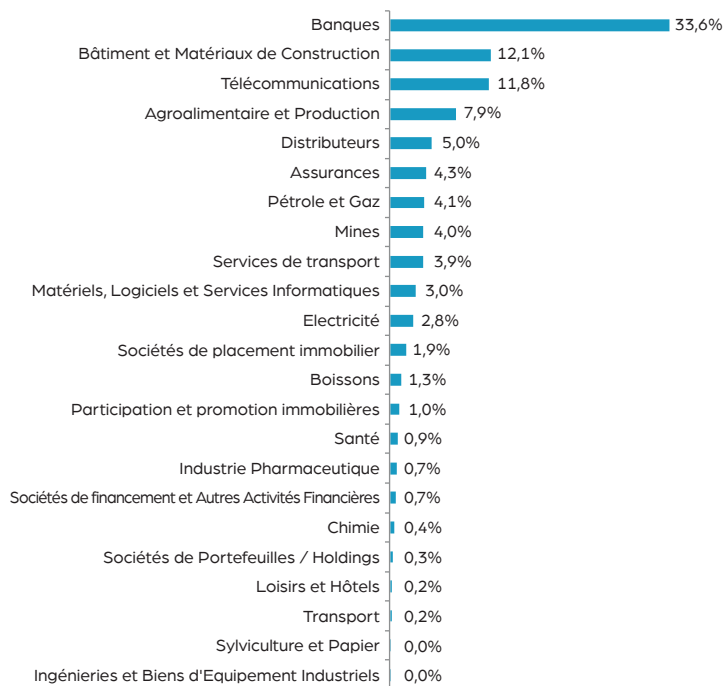
Indice	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
masi.rentabilité brut	-7,63%	-16,98%	-2,79%	3,01%
masi.rentabilité net	-7,64%	-17,40%	-4,22%	0,36%

* Données du 31/12/2022 à la clôture

masi. rentabilité

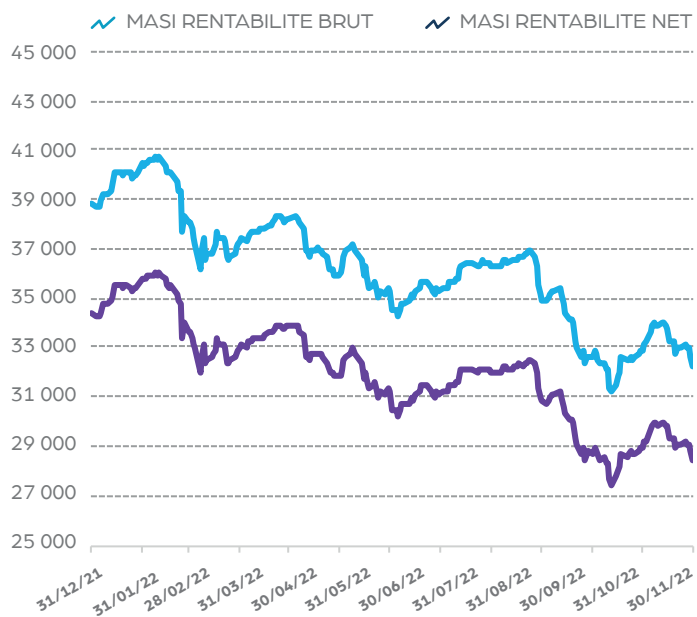
◇ Secteurs d'activité représentés*

Secteurs représentés /Capi indice



◇ Evolution quotidienne de l'Indice vs le masi.

Evolution quotidienne masi.rentabilité brut & masi.rentabilité net



* Données du 31/12/2022 à la clôture

◇ Composition

Les indices **masi.rentabilité** intègrent toutes les valeurs cotées à la Bourse de Casablanca. **masi.rentabilité brut** est composé de toutes les valeurs cotées sur la Bourse de Casablanca et dans lequel les dividendes bruts sont réinvestis. Pour le **masi.rentabilité net**, c'est les dividendes nets qui sont réinvestis.

◇ Gouvernance

Le comité scientifique des indices est une instance indépendante composée de représentants de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM), Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), l'Association Marocaine des Actuaires (AMA) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB), la Bourse de Casablanca et des membres experts indépendants experts en finance et statistiques.

◇ Règles de gestion

Pour de plus amples détails sur les règles de gestion de l'indice en cas de révision du flottant ou d'opérations sur titres (admission, retrait, augmentation de capital avec ou sans droits préférentiels de souscription, scissions, fusions-absorptions, division/regroupement du capital, etc.), merci de vous référer au doc disponible [ici](#).

masi.

secteur

◇ Description

La Bourse de Casablanca calcule et diffuse 23 indices sectoriels.

Ces indices sont conçus pour mesurer la performance de tous les secteurs cotés à la Bourse de Casablanca.

L'échantillon de chaque indice sectoriel est composé de l'ensemble des instruments appartenant à ce même secteur.

◇ Principaux objectifs

Refléter l'évolution des cours de toutes les sociétés cotées sur la Bourse de Casablanca selon leurs secteurs d'activité

Type d'indice	Indice de rentabilité
Pondération	Capitalisation flottante
Composition	Indice regroupant toutes les valeurs appartenant à un même secteur
Fréquence de calcul et de diffusion	A la clôture de la séance de bourse
Valeur de base	1 000
Devise	MAD

◇ Tableau de performance*

	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
masi.agroalimentaire / production	-6,6%	-19,3%	-7,3%	0,5%
masi.assurances	-5,2%	-16,9%	4,9%	-10,0%
masi.banques	-4,8%	-17,2%	-18,2%	-20,1%
masi.bâtiment & matériaux de construction	-14,4%	-35,0%	-22,8%	-28,3%
masi.boissons	8,5%	-5,8%	-11,8%	-11,5%
masi.chimie	-19,2%	-16,1%	29,8%	12,2%
masi.distributeurs	-3,8%	-10,3%	49,7%	85,2%
masi.électricité	-3,7%	4,6%	18,2%	19,3%
masi.industrie pharmaceutique	-10,6%	-10,4%	194,4%	186,4%
masi.ingénieries & biens d'équipement industriels	-21,7%	-13,8%	50,3%	-61,4%
masi.loisirs et hôtels	-1,7%	3,9%	-32,9%	-20,8%
masi.matériels, logiciels & services informatiques	0,7%	-6,9%	58,2%	142,2%
masi mines	2,5%	32,7%	83,0%	22,0%

* Données du 31/12/2022 à la clôture

◇ Tableau de performance* (suite)

	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
masi.participation et promotion immobilières	-16,8%	-27,2%	-42,9%	-81,0%
masi.pétrole & gaz	-3,0%	-16,4%	21,1%	17,9%
masi.services de transport	-10,0%	-22,8%	4,3%	35,0%
masi.santé	-8,0%	-8,0%	-	-
masi.société de financement & autres activités financières	-11,3%	-20,3%	-26,3%	-27,6%
masi.société de placement immobilier	-4,3%	-3,0%	-3,7%	-
masi.société de portefeuilles - holdings	-11,1%	-27,1%	-29,8%	-28,7%
masi.sylviculture & papier	-18,6%	25,3%	36,3%	-17,0%
masi.télécommunications	-16,9%	-31,9%	-37,9%	-29,1%
masi.transport	2,3%	-7,2%	-20,3%	-18,9%

* Données du 31/12/2022 à la clôture

◇ Gouvernance

Le comité scientifique des indices est une instance indépendante composée de représentants de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM), Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR), l'Association Marocaine des Actuaires (AMA) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB), la Bourse de Casablanca et des membres experts indépendants experts en finance et statistiques.

◇ Règles de gestion

Pour de plus amples détails sur les règles de gestion de l'indice en cas de révision du flottant ou d'opérations sur titres (admission, retrait, augmentation de capital avec ou sans droits préférentiels de souscription, scissions, fusions-absorptions, division/regroupement du capital, etc.), merci de vous référer au doc disponible [ici](#).

Règles de responsabilité et propriété intellectuelle

Propriété intellectuelle

La Bourse de Casablanca détient à titre exclusif la totalité des droits de propriété intellectuelle, de tous autres droits sur les indices **masi**, ainsi que sur les informations composant ces indices en vertu de la législation actuelle et future. Ces indices sont une œuvre originale dont la production exige que des moyens considérables, tant matériels qu'humains et financiers, soient investis par la Bourse pour compiler, vérifier et présenter les informations recueillies et organisées dans ces indices auxquels il est fait référence. La Bourse de Casablanca restera propriétaire des droits de propriété intellectuelle sur ces indices, indépendamment du fait que ces indices ou une quelconque partie de ceux-ci ait été ou soit traité, mis à jour, modifié, adapté ou converti ou indépendamment de toute autre action accomplie, y compris de façon non limitative par les utilisateurs de ces indices, si la valeur sous-jacente de ces indices peut être déterminé. Les utilisateurs des indices doivent inclure dans les contrats, qu'ils concluront avec des tiers, une disposition similaire en vertu de laquelle les droits de propriété intellectuelle appartiennent à la Bourse et que la Bourse conserve ces droits.

Obligation de moyens

La Bourse de Casablanca est soumise à une obligation de moyens dans le calcul, la gestion et la diffusion de l'indice, en particulier pour ce qui concerne l'intégrité, l'exhaustivité, la qualité et la disponibilité de l'indice et des documents et données en lien avec ce dernier.

La Bourse effectuera des contrôles d'intégrité et, toutes les fois où cela sera possible, apportera promptement toutes corrections appropriées à toutes erreurs ou omissions significatives détectées.

Les utilisateurs qui choisissent de suivre cet indice ou d'acheter des produits basés sur cet indice doivent évaluer la méthodologie de calcul de l'indice et prendre au besoin conseil auprès de consultants et experts indépendants avant d'investir leurs fonds ou ceux de leurs clients.

Ni la Bourse de Casablanca, ni le conseil scientifique des indices ne pourront être tenus pour responsables de quelconques dommages, pertes, coûts, réclamations et dépenses de quelque sorte que ce soit, qui émaneraient, entre autres, de :

- toute utilisation de ces règles de gestion et/ou
- toute erreur ou inexactitude contenue dans ces règles de gestion et/ou
- tout défaut d'application ou mauvaise application des politiques et/ou procédures décrites dans les présentes règles et/ou
- toute erreur ou inexactitude contenue dans la compilation ou les données relatives à l'indice.

www.casablanca-bourse.com

